

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents
------------------------------------	-------------	----------

37	37	20
----	----	----

Séance du 24 septembre 2009

Date de la convocation

11 09 09

Date d'affichage

11 09 09

Objet de la Délibération

2009-09-10
 Mission
 Economie

L'an deux mille neuf

Et le vingt quatre septembre

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

G. AFFRE (CdC Saint-Chinian), **J.ARCAS** (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Cons Général), **F.BARSSE** (Bédarieux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirc Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **N ENSENAT** (CdC Minervoies), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **C.FRANCES** (CdC Saint-Chinian), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **F.GALBE** (Commune Poujol/Orb), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateau), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **H.OBIOLS** (CdC Lirou et Canal Midi), **M.OLMOS** (CdC Minervoies), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIE** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil Général).

SOUS PREFECTURE
 REÇU LE
 - 5 OCT. 2009
 SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture

le 240909
 après dépôt en Préfecture
 240909

Objet : Mission Economie

La Mission Economie du Pays intervient dans plusieurs axes de développement, notamment :

- le soutien aux PME-PMI du territoire, dans le cadre de l'opération collective de modernisation,
- l'appui technique aux communes et communautés de communes en matière d'infrastructures de développement économique,
- le soutien à l'agriculture, en matière de circuits courts de commercialisation.

1 - Aménagement de parcs d'activités économiques d'intérêt de Pays

Dans la logique de cohérence territoriale inhérente à l'action du Pays et conformément aux attentes de la Région et du Département en matière de schémas de parcs d'activités économiques – intérêt régional, respect de l'environnement et des paysages - le Pays Haut Languedoc et Vignobles procède à l'élaboration d'un schéma directeur des activités économiques afin d'assurer une cohérence de l'offre foncière sur l'ensemble du territoire.

Ont déjà été intégrés dans ce schéma de Pays les projets de parcs d'activités prévus à Olonzac et à Roujan et portés respectivement par les communautés de communes Le Minervois et Coteaux et Châteaux, par délibérations du Comité Syndical du Pays en dates du 10 décembre 2008 et du 9 mars 2009. Le Parc Régional d'activités, qui doit voir le jour à Bédarieux, y figure également.

La Communauté de Communes Canal-Lirou procède actuellement à l'extension de la zone d'activités économiques «La Rouquette» reconnue d'intérêt communautaire, dont la superficie sera portée à 6,7 hectares.

Elle sollicite le soutien du Pays afin que ce Parc d'activités soit inscrit au schéma des zones d'activités de Pays, et puisse, de ce fait, bénéficier d'aides financières de la Région et du Département.

Deux ou trois sites d'accueil complémentaires, actuellement à l'étude, viendront compléter le schéma du Pays, qui sera proposé, dans sa version finale à l'approbation de l'assemblée d'ici la fin de l'année.

2 - Circuits courts de commercialisation

Le territoire Haut Languedoc et Vignobles est historiquement un secteur à vocation agricole. Afin de soutenir les filières locales, le Pays a engagé une action de développement des circuits courts de commercialisation, qui doit simultanément :

- contribuer à la promotion des productions agricoles du territoire,
- favoriser l'accès de la population à une alimentation de qualité basée sur des produits de proximité.

Il s'agit à terme de conforter l'approvisionnement des circuits de vente existants (vente directe, marché, AMAP, centrale d'approvisionnement...) en réponse à la demande des consommateurs.

L'avenant 2009 du Contrat de Pays Région-Département a retenu cette opération, pour un coût total de 40.000 €, soutenue par Conseil Général de l'Hérault et le Conseil Régional Languedoc Roussillon, à hauteur de 32.000 €.

Le programme triennal propose :

- la réalisation d'un diagnostic à l'échelle du Pays, pour une vision claire de la situation existante sur les productions, les pratiques commerciales, les besoins des consommateurs (2009),
- l'organisation des pratiques commerciales et la création de nouveaux réseaux sur les zones blanches identifiées (2010),
- la confortation des pratiques commerciales et la mise en œuvre de l'investissement logistique (2011).

Afin de mettre en œuvre cette opération, un partenariat est envisagé avec, d'une part, les CIVAM, et d'autre part, le Mouvement Rural (ex-Fédération des Foyers Ruraux), qui seront chargés des enquêtes auprès des producteurs, d'une part, et des consommateurs, d'autre part, le coût de ces prestations restant à déterminer en fonction de la méthodologie qui est en cours d'élaboration au sein du Comité de Pilotage chargé du suivi de l'opération.

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée :

- d'une part, d'émettre un avis favorable quant à l'inscription de la zone d'activités économiques de «La Rouquette» au schéma des parcs d'activités du Pays Haut Languedoc et Vignobles,
- d'autre part :
 - de se prononcer favorablement sur le principe de l'opération «Circuits courts de commercialisation»,
 - de différer l'examen de la convention à un prochain Comité Syndical, dès lors que les contributions techniques des différents partenaires et la ventilation financière des subventions entre les opérateurs auront été identifiées,

et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical émet un avis favorable à l'inscription de la zone d'activités économiques de «La Rouquette» au schéma des parcs d'activités du Pays Haut Languedoc et Vignobles,

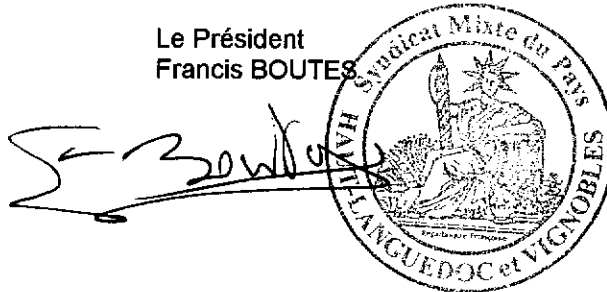
- d'autre part :
 - se prononce favorablement sur le principe de l'opération «Circuits courts de commercialisation»,
 - diffère l'examen de la convention à un prochain Comité Syndical, dès lors que les contributions techniques des différents partenaires et la ventilation financière des subventions entre les opérateurs auront été identifiées,

et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 24 septembre 2009.

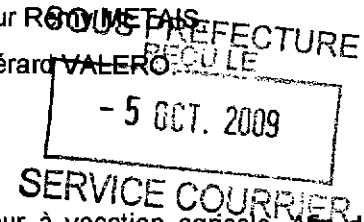
Le Président
Francis BOUTES



SOUS PREFECTURE
RECU LE
- 5 OCT. 2009
SERVICE COURRIER

Circuits courts de commercialisation en Pays Haut Languedoc et Vignobles

Entre Le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, représenté par son Président, Monsieur Francis BOUTES,
Et La FD CIVAM de l'Hérault, représenté par son Président, Monsieur Robert METAIS,
Et Le Mouvement Rural, représenté par son Président, Monsieur Gérard VALERO



Préambule : Objectifs de l'opération

Le territoire Haut Languedoc et Vignobles est historiquement un secteur à vocation agricole. Afin de soutenir ses filières, le Pays s'est fixé les objectifs suivants :

- inciter à la diversification des activités et pérenniser l'emploi agricole,
- développer la promotion et la commercialisation des produits agricoles auprès des consommateurs à travers les circuits courts de commercialisation qui s'appuieront sur des circuits de vente existants (vente directe, marchés, AMAP, centrale d'approvisionnement,...) en réponse à la demande des consommateurs,
- permettre l'accès à la population, d'une alimentation de qualité basée sur des produits de proximité et contribuer ainsi à la qualité de la vie.

Ces objectifs s'inscrivent dans la politique départementale en faveur d'une prise en compte de l'environnement dans l'agriculture, selon les trois axes suivants :

- accompagner, informer, former les exploitants dans la démarche HVE, inciter et soutenir les projets de conversion,
- informer, sensibiliser le public à l'ensemble des productions respectueuses de l'environnement, identifier les producteurs engagés en particulier sur les circuits courts,
- favoriser la production locale, valoriser les circuits courts, privilégier les produits HVE.

A la croisée de ces éléments, ce projet de relocalisation de la consommation, principalement de produits frais, doit permettre le soutien à des productions agricoles résultant de pratiques respectueuses de l'environnement et offrant des produits diversifiés, de bonne qualité et de saison.

Le programme d'action est proposé sur une durée de trois ans, comme suit :

- 2009 : réalisation d'un diagnostic à l'échelle du Pays, sur la situation existante : productions, pratiques commerciales, besoins des consommateurs,
- 2010 : organisation des pratiques commerciales et création de nouveaux réseaux sur les zones blanches identifiées,
- 2011 : confortation des pratiques et soutien à l'investissement en logistique.

Article 1 : Objet de la convention

L'objet est de définir les règles de partenariat et de fonctionnement entre les partenaires sur la première phase de l'action en 2009, qui prévoit :

- la réalisation d'enquêtes auprès des producteurs,
- la réalisation d'enquêtes auprès des consommateurs,
- la mise en place d'une communication « producteurs ».

Article 2 : Mission des Opérateurs

Le Pays, maître d'ouvrage, assurera la coordination générale et le suivi de l'opération, la gestion des finances publiques. Il sera l'interface entre les différents partenaires, les organismes financeurs et les professionnels. Il veillera à la bonne réalisation du programme.

La FD CIVAM est chargée de la réalisation du diagnostic relatif aux producteurs, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, l'INRA, les associations de producteurs existantes, notamment.

Le Mouvement Rural est chargé de la réalisation du diagnostic relatif aux consommateurs, en partenariat avec SUPAgro, notamment.

Les partenaires se référeront à la méthodologie qui sera validée par le Comité de Pilotage de l'opération (cf. articles 3 & 4 *infra*).

Article 3 : Méthodologie

La méthodologie proposée pour les deux niveaux d'enquêtes devra nécessairement intégrer les éléments d'analyse suivants :

- Concernant l'approche des producteurs, un travail sur les types de produits (dont la typologie sera précisée par le Comité de Pilotage) et les volumes correspondants, portant sur :
 - les politiques et pratiques de commercialisation,
 - les projets d'exploitation (en déclin, en stagnation, en développement)
 - l'intérêt et la capacité d'aborder le changement, vers des circuits courts,
 - l'accès des producteurs aux marchés de plein vent.
- Concernant l'approche des consommateurs, il s'agira d'enquêter sur les habitudes alimentaires de la population, afin d'identifier clairement l'attente des consommateurs en produits de proximité, en volume, en périodicité, en mode d'approvisionnement, avec une caractérisation particulière des deux groupes cibles que sont la population résidente et la clientèle touristique.

Article 4 : Comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place associant l'ensemble des partenaires: le Pays Haut Languedoc et Vignobles, son Conseil de Développement, la Chambre d'Agriculture, le Conseil Général, le Conseil Régional, l'INRA, SupAgro, le PNR du Haut Languedoc, quelques professionnels. Il se réunira à l'initiative du maître d'ouvrage *a minima* tous les 3 mois.

Article 5 : Durée

La présente convention est signée pour une durée d'une année, à compter de sa signature. Elle pourra être prorogée par avenant.

Article 6 : Financement des opérations

Le budget affecté, pour l'ensemble des opérations, est de 32.000 euros pour l'année 1, au titre des cofinancements de la Région et du Département au titre de l'avenant 2009.

L'intervention des partenaires se fera sous forme de prestations, dont le coût prévisionnel sera validé par le Pays (devis).

La rémunération des prestations aux partenaires se fera sur la fourniture des justificatifs de dépenses effectives en conformité avec le prévisionnel retenu.

Pour le Pays Haut Languedoc
et Vignobles,

Le Président

Francis BOUTES

Pour la Fédération des
CIVAM de l'Hérault,

Le Président

Rémy METAIS

Pour le Mouvement Rural
de l'Hérault,

Le Président

Gérard VALERO